



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/942

Le 7 février 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: Réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre), Genève, le 8 mai 2020

1 Introduction

Je vous informe, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-R aura lieu à Genève le 8 mai 2020, (après les réunions des Groupes de travail 5A, 5B et 5C) (voir la Lettre circulaire [5/LCCE/85](#)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au Siège de l'UIT à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

Groupe	Date de la réunion	Date limite de soumission des contributions	Séance d'ouverture
Commission d'études 5	Vendredi 8 mai 2020	Vendredi 1er mai 2020 à 16 h 00 UTC	Vendredi 8 mai 2020 à 9 h 30 (heure locale)

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 5 se trouve à l'adresse suivante:

<https://www.itu.int/md/R19-SG05-C-0001/en>

2.1 Adoption de projets de Recommandations lors de la réunion de la Commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8.

2.2 Adoption de projets de Recommandations par une Commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8 concerne les projets de Recommandations nouvelles ou révisées qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandations nouvelles ou révisées, établis au cours des réunions des Groupes de travail 5A, 5B et 5C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-8, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (voir le § 2.2 ci-dessus).

3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 5 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-8.

Les contributions dont la traduction n'est pas demandée* (y compris les Révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus.** Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-8, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg5@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 5 dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg5/ch>

* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion.

4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R19-SG05.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R19-SG05-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

Conformément à la Résolution 167 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, **la réunion de la Commission d'études se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au premier étage du bâtiment Montbrillant.

5 Diffusion sur le web

Afin de pouvoir suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](#) de l'UIT est nécessaire pour pouvoir avoir accès à la diffusion sur le web.

6 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **À partir de mai 2019, le Bureau des radiocommunications a mis en place une nouvelle plate-forme d'inscription aux manifestations, sur laquelle les participants doivent dans un premier temps remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés.** Un compte TIES de l'UIT est nécessaire pour que les participants puissent soumettre leurs demandes d'inscription et pour que les coordonnateurs désignés approuvent ces demandes.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce nouveau système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

www.itu.int/en/ITU-R/information/events



Mario Maniewicz
Directeur

Annexes: 2

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5 des radiocommunications

(Genève, 8 mai 2020)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Compte rendu de la réunion précédente (Document [5/205](#))
- 5** Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail
- 6** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
- 7** Examen des Rapports nouveaux ou révisés
- 8** Examen des Questions nouvelles ou révisées
- 9** Examen d'autres contributions
- 10** État d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions
- 11** Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales
- 12** Calendrier des réunions
- 13** Divers

Martin FENTON
Président de la Commission d'études 5
des radiocommunications

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 5A, 5B, et 5C tenues avant la réunion de la Commission d'études 5 et pour lesquels des projets de Recommandations pourraient être établis

Groupe de travail 5A

Aucun.

Groupe de travail 5B

Aucun.

Groupe de travail 5C

Proposition visant à apporter des modifications de forme à la Recommandation UIT-R F.636-5 – Disposition des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant dans la bande 14,4-15,35 GHz.
